



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 20 octobre 2020

Vigilance ORANGE : Vents violents à partir de 22h ce jour

Météo France pour le département de l'Isère en vigilance orange vent violent à compter de ce jour 22h. En effet, des vents violents et soudains sont attendus pouvant entraîner des dégâts en raison d'un renforcement brutal.

Le vent de sud souffle depuis la nuit dernière. Il s'est renforcé significativement en milieu de journée de mardi.

Le vent soufflera violemment sur le relief du Vercors, avec des rafales atteignant 110 à 130 km/h sur les hauteurs les plus exposées et dans l'ouest et le nord du département. Ces violentes rafales peuvent s'étendre à plus basse altitude à l'aval du relief. D'autres secteurs du département peuvent être concernés par des rafales dépassant 100 km/h.

Ce vent fort persistera en matinée de mercredi, puis mollira significativement dans l'après-midi.

Devant les différents risques liés à cette alerte météorologique, **le préfet de l'Isère engage chacun à faire preuve de vigilance et à respecter les consignes de sécurité.**

Consignes de sécurité :

- * Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- * Ne vous promenez pas en forêt.
- * En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- * N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- * Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- * Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments,

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conséquences possibles :

- * Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- * Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- * Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- * La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- * Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01